

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 74 (1986)

Heft: [1]

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

sommaire

ENTRE NOUS SOIT DIT 4

Le sottisier

SUISSE 5

La protection civile
et les femmes
PC or not PC...

Faire carrière à l'Université
Stratégies pour la réussite

Famille et profession
Assises entre deux mondes

DOSSIER 12

Quand elles boivent
L'alcool au noir

MONDE 16

Forum et conférence de l'ONU
**L'après-Nairobi
a commencé**

CULTUR...ELLES 17

Le premier film
de Dominique de Rivaz
Un amour de pierre

D'UN CANTON À L'AUTRE 19

PSYCHOLOGIE 22

Filles et garçons
La poupée, mode d'emploi

LIBRE A ELLES 24

Valentine Friedli
**Réfugiés : ne pas
se tromper de cible**

Photo de couverture :
Institut Suisse de prophylaxie
de l'alcoolisme (ISPA)

édito

DU DEDANS OU DU DEHORS ?



Un cours de protection civile spécialement destiné aux femmes, et dont le programme avait été élaboré avec le concours de plusieurs représentantes d'associations féminines, a eu lieu récemment à Bernex (GE). Le principe même d'un tel cours a été vivement contesté par un groupe de féministes pacifistes genevoises, qui voient dans la protection civile une institution machiste et l'instrument d'une militarisation de la vie civile.

Nous avons tenu à ouvrir le débat sur ce sujet dans nos colonnes (p. 5) parce que les deux positions qui s'affrontent, aussi contradictoires soient-elles, témoignent d'un égal souci de promouvoir les intérêts des femmes et d'échapper à la fatalité de la violence. En d'autres termes, il s'agit d'un débat interne au mouvement féministe, avec la sensibilité pacifiste qui, ici et là, est devenue la sienne au cours de ces dernières années, et non d'un débat entre féministes et non-féministes, entre adeptes de la non-violence et partisanes d'une défense traditionnelle. C'est ce qui fait son profond intérêt pour un journal tel que le nôtre.

La participante au cours qui a accepté d'expliquer dans Femmes Suisses les raisons de son engagement reconnaît d'emblée à la protection civile la plupart des défauts que lui imputent ses détractrices. Elle se réclame comme ces dernières de l'idéal de la non-violence. Si elle a choisi de « jouer le jeu », c'est parce qu'elle est convaincue qu'on ne peut modifier une institution que de l'intérieur.

D'autres participantes invoquent le désir de ne pas se retrouver ignorantes et démunies en cas de catastrophe, la volonté de participer à tous les aspects de la vie de la cité, le besoin de prouver concrètement leur solidarité. En vertu de quoi elles acceptent de composer provisoirement avec une « défense générale » qui érige en principe fondamental l'inégalité de traitement entre hommes et femmes — les uns étant astreints à servir, sans pouvoir le moins du monde choisir sous quelle forme, les autres, volontaires, pouvant bénéficier de programmes spéciaux dont la conception reconfirme implicitement la division traditionnelle des rôles sociaux.

Quant aux opposantes, elles refusent d'entrer dans un système qui perpétue les anciens schémas hommes/femmes et qui banalise la perspective des conflits ; mais, ce faisant, elles acceptent plus ou moins consciemment de jouer les Ponce Pilate et de laisser faire les autres — en l'occurrence, les hommes ! — en cas de danger grave (même d'ordre civil) ; elles prêtent dès lors le flanc au sempiternel reproche d'irresponsabilité que les femmes ont essuyé pendant toute leur histoire.

Chacune se déterminera selon sa conscience. Il est un point, cependant, sur lequel partisanes et adversaires de la protection civile « aménagée » semblent être d'accord : en matière de défense comme dans tous les autres domaines de la vie en société, il n'est plus question de s'intégrer sans broncher dans l'ordre masculin. Que l'on choisisse la voie du rejet ou celle de la négociation, il n'est plus question de se mouler sans autre forme de procès dans des structures qui ont été mises en place sans nous et souvent malgré nous.

Silvia Lempen